



Remboursement carte cadeau hébergement fermé

Par Ing

Bonjour,

J'ai acheté une carte cadeau pour un séjour hébergements insolites mais pendant la durée de validité de la carte l'entreprise a dû fermer suite à un changement de réglementation.

Le terrain sur lequel les hébergements étaient installés serait maintenant en zone inondable.

J'ai demandé un remboursement à la gérante qui dit avoir dû fermer son entreprise, vendre ses structures et entamer une procédure judiciaire contre la mairie.

Elle dit noter ma demande de remboursement (envoyée par email) mais ne pouvoir me rembourser qu'à l'issue du procès et de l'indemnisation demandée à la mairie.

Il ne s'agit donc pas d'un dépôt de bilan, elle a encaissé l'argent sans être en mesure de fournir les prestations.

Je souhaiterais évidemment être remboursé dès que possible.

Je ne sais pas si la mairie a réellement commis une faute ni quelles sont les chances qu'elle soit effectivement condamnée à indemniser la gérante et ses clients au terme d'une procédure qui sera sans doute longue.

Bien que semblant de bonne foi, peut être que la gérante compte sur l'indemnisation de la mairie afin de ne pas avoir à rembourser elle-même ses clients.

Je me retrouve donc face à de nombreuses questions:

Est-il vrai qu'elle est dans l'impossibilité de me rembourser jusqu'à l'issue du procès?

Faudrait-il que je formule une demande de remboursement "officielle" par courrier recommandé à elle-même ou à son avocat?

Peut être qu'elle avait une assurance professionnelle qui pourrait couvrir ce genre de cas?

Je suis un peu perdu et toute aide ou conseils sont les bienvenus.

Merci d'avance !